

Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG

Évaluation des aides financières prévues par la loi sur l'égalité Résumé

Zurich, 16 octobre 2020

Susanne Stern, Beatrice Ehmann, Christoph Petry, Bettina Rüegge

1. Objet, objectifs et méthodologie de l'évaluation

Les aides financières octroyées durant la période 2015-2019 pour des programmes et des projets selon l'art. 14 de la loi sur l'égalité (LEg) constituent l'objet de cette évaluation. Le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) est responsable de l'octroi de ces aides financières. Le Département fédéral de l'intérieur (DFI) a édicté un ordre de priorité en matière d'octroi de ces aides pour les années 2017 à 2020 qui définit deux points forts : d'une part le développement et l'introduction de produits et de prestations pour les entreprises, en particulier pour promouvoir la conciliation entre les vies professionnelle et familiale et l'égalité salariale (point fort A) et, d'autre part, la promotion de la participation égale des femmes et des hommes dans les professions et secteurs où une pénurie de personnel qualifié est constatée et où l'un des sexes est sous-représenté (point fort B).

L'ordre de priorité du DFI expire à la fin 2020 et une décision doit être prise sur l'orientation que les aides financières doivent prendre à partir de 2021. Une des bases de cette décision sera l'évaluation des aides financières durant la période 2015-2019 réalisée par le bureau de recherche et conseil INFRAS qui a été mandaté par le BFEG. L'évaluation poursuit deux objectifs principaux :

- a) rendre compte des projets soutenus par les aides financières au cours de la période 2015-2019,
- b) formuler des recommandations pour la nouvelle orientation de la pratique d'octroi du BFEG.

Procédure méthodologique

La base de données de l'évaluation se fonde essentiellement sur quatre étapes de collecte de données :

- **Analyse large des requêtes et projets** : dans la première étape, se fondant sur la base de données du BFEG, un aperçu a été établi sur les 214 requêtes déposées, les 138 projets soutenus et les 68 projets rejetés¹, les mesures mises en œuvre ou envisagées dans les projets ainsi que sur les groupes cibles et les effets visés.
- **Entretien de groupe avec le personnel du BFEG** : dans le cadre d'un entretien, les réflexions stratégiques du BFEG concernant l'octroi des aides financières et la mise en œuvre des recommandations formulées lors de l'évaluation de 2006 ont été discutées.
- **Analyse approfondie de projets sélectionnés** : sur la base d'une sélection représentative de 28 projets, les résultats et effets des projets ont été analysés de manière approfondie à l'aide des rapports finaux et des rapports d'évaluation des projets. De plus, des entretiens

¹ Pendant la période analysée, 8 projets ont été retirés par les organismes responsables avant la décision du BFEG.

qualitatifs ont été menés avec les responsables de projet ou avec les organismes responsables. En outre, dans 6 des 28 projets, des entretiens ont été réalisés avec des représentants de groupes cibles desdits projets.

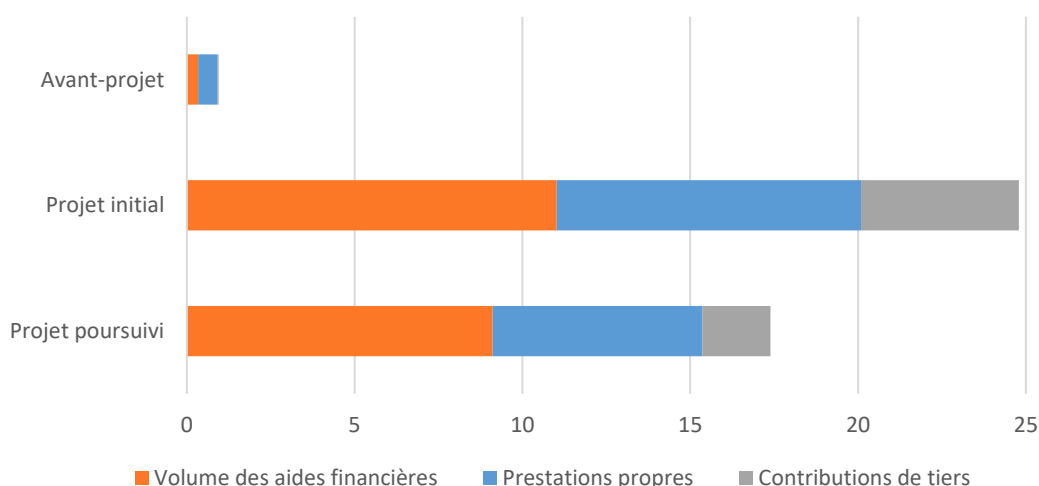
- **Audition des parties concernées** : les résultats de l'évaluation ont été discutés lors d'une audition avec les parties concernées issues des domaines du monde professionnel et de l'égalité.

2. Requêtes déposées et acceptées

Entre 2015-2019, 138 projets ont été soutenus avec 20 millions de CHF environ

Pendant la période d'évaluation, des aides financières d'un volume de 20 millions de CHF ont été octroyées pour 138 projets, dont 24 avant-projets, 82 projets initiaux et 32 projets poursuivis (voir figure 1). Les organismes responsables ont fourni des prestations propres d'un montant de presque 16 millions de CHF et obtenu des contributions de tiers à hauteur de 6,8 millions de CHF. En tout, les projets soutenus par des aides financières ont ainsi été financés à plus de 52 % par des prestations propres et contributions de tiers.

Figure 1 : Volumes financiers selon le type de projet en millions de CHF



N =138, aides financières sans montants complémentaires.

Graphique INFRAS. Source : BFEG Syprof.

La plupart des projets ont été réalisés par des organisations professionnelles (par ex. association ou fondation), des hautes écoles spécialisées, des administrations publiques et des associations professionnelles. Aussi bien en ce qui concerne les requêtes déposées que les projets acceptés, la Suisse romande et la Suisse italienne sont légèrement surreprésentées en comparaison de la proportion de leur population alors que la Suisse alémanique est légèrement sous-représentée².

L'ordre de priorité prend effet

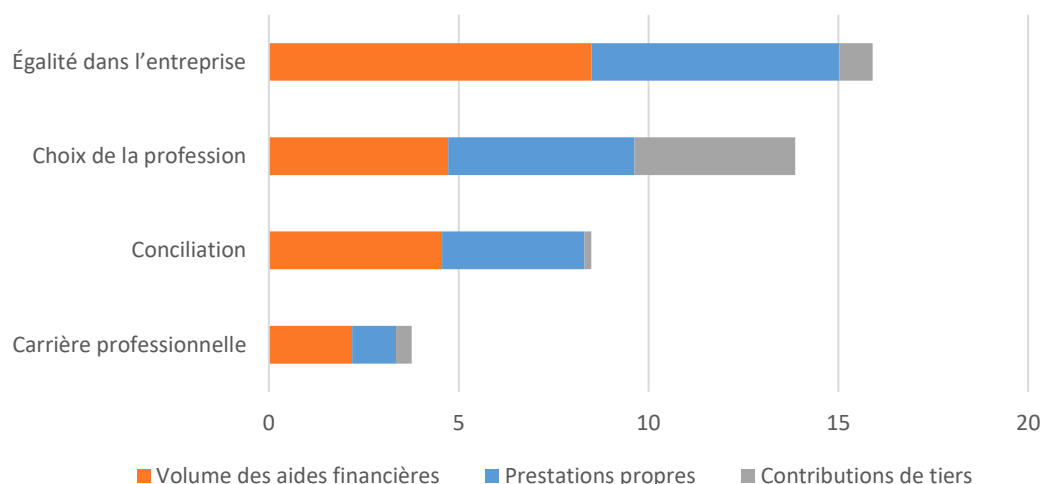
Depuis l'introduction de l'ordre de priorité en janvier 2017 jusqu'à fin décembre 2019, 88 projets ont été soutenus dont 45 % peuvent être attribués au point fort A (produits et prestations pour les entreprises) et 30 % au point fort B (participation égale des femmes et des hommes dans certains secteurs et professions). En tout, les aides financières accordées pour les projets des deux points forts correspondent à 88 % du montant total des aides financières 2017-2019. Pendant cette période, moins de 2 millions de CHF (12 %) ont été accordés à des projets qui ne peuvent pas être attribués aux points forts A ou B mais qui peuvent, selon l'ordre de priorité, être cofinancés dans la catégorie « autres projets ».

3. Résultats et effets des projets

Les projets soutenus peuvent être répartis en quatre dimensions d'impact (voir figure 2). La plupart des projets soutenus font partie de la dimension égalité dans l'entreprise. Ceux-ci correspondent à environ 40 % de l'entier des volumes financiers attribués. À chaque fois, environ un quart des aides financières est accordé à des projets destinés à promouvoir la conciliation entre travail et famille/travail de care ainsi qu'à des projets de la dimension choix de la profession. La plus petite part des projets se trouve dans la dimension carrière professionnelle et est soutenue par environ 10 % des volumes financiers.

² En Suisse, 65 % de la population vit en Suisse alémanique, 23 % en Suisse romande, 8 % dans la Suisse italienne et 0,6 % dans la Suisse rhéto-romane. En ce qui concerne les requêtes, il y en a eu 55 % pour la Suisse alémanique, 32 % pour la Suisse romande, 13 % pour la Suisse italienne et 1 % pour la Suisse rhéto-romane. La part des requêtes acceptées s'élève à 57 % pour la Suisse alémanique, 31 % pour la Suisse romande, 12 % pour la Suisse italienne et 1 % pour la Suisse rhéto-romane.

Figure 2 : Volumes financiers par dimension d'impact en millions de CHF



N=120, aides financières sans montants complémentaires. Projets acceptés entre janvier 2015 et septembre 2019.

Graphique INFRAS. Source : BFEG Syprof.

Les projets des dimensions **égalité dans l'entreprise et conciliation** se concentrent sur les structures des organisations et les cultures d'entreprise et tentent de promouvoir l'égalité au sein de l'entreprise à l'aide de mesures concrètes. Ces projets s'adressent en premier lieu aux employeurs/employeuses. Dans les 14 projets étudiés de manière approfondie de ces deux domaines, des analyses et conseils complets et spécifiques ont été fournis à environ 350 entreprises comptabilisant près de 100'000 employé·e·s. À part la sensibilisation de la direction et du personnel, les projets ont, en particulier, provoqué des changements structurels comme, par exemple, l'ancrage de thèmes de l'égalité dans les objectifs de l'entreprise, la création de postes de travail à temps partiel, l'adaptation du système salarial, l'augmentation de la part de femmes dans l'encadrement ou l'engagement ciblé de femmes.

Les projets des dimensions **choix de la profession et carrière professionnelle** interviennent aussi bien au niveau individuel qu'au niveau structurel afin d'encourager la participation égale des femmes et des hommes dans les professions et secteurs où l'un des sexes est clairement sous-représenté. Ces projets s'adressent surtout aux institutions de formation, aux associations professionnelles et aux entreprises. Dans les 14 projets analysés de manière approfondie de ces deux dimensions, plus de 100 mentorats, environ 70 ateliers et encore d'autres événements pour les apprenti·e·s, les élèves et les formatrices et formateurs avec en tout plus de 2'000 participant·e·s ont été réalisés. En outre, d'autres produits qui peuvent continuer à être utilisés ont été élaborés comme des outils web, des supports de cours et des guides. Les pro-

jets des dimensions choix de la profession et carrière professionnelle ont en premier lieu contribué à encourager les enfants, les jeunes et les adultes à envisager certaines professions, branches ou étapes de carrière. En outre, ils ont contribué à sensibiliser les formateurs et formatrices, directions d'école et encadrements dans les entreprises et soutenu la mise en réseau des apprenti·e·s et du personnel des écoles.

Selon la grande majorité des responsables de projet interrogés, les projets n'auraient pas pu être réalisés sans le support apporté par les aides financières. La motivation à encourager l'égalité de la part de l'encadrement est citée comme le facteur principal à la mise en œuvre des projets.

Dans 20 des 28 projets analysés de manière approfondie, des mesures de transfert ont été mises en œuvre ce qui signifie que les résultats des projets ont été divulgués à un large cercle d'entreprises et de personnes et/ou les projets ont été élargis à de nouveaux groupes cibles et régions. L'analyse approfondie montre aussi que 11 des 28 projets ont été poursuivis à la fin de la période de soutien avec des aides financières renouvelées. Seuls 3 des projets analysés ont été poursuivis sans aides. Cela montre qu'il est difficile pour beaucoup de projets de survivre sur le marché sans aides financières et de proposer leurs produits et prestations à un prix couvrant leurs coûts.

4. Bilan du point de vue de l'évaluation

La pratique d'octroi du BFEG est cohérente avec les directives et l'ordre de priorité

Selon les résultats de la présente évaluation, la pratique d'octroi du BFEG concernant les projets selon l'art. 14 LEg a fait ses preuves. Le BFEG a mis en œuvre les différentes recommandations émanant de la dernière évaluation du programme³ et de l'évaluation des projets d'entreprises⁴ et a constamment développé les critères et pratique d'octroi. La pratique d'octroi est conforme aux bases légales, aux directives et à l'ordre de priorité.

Les projets soutenus sont adaptés à la réalisation des objectifs de l'ordre de priorité

Les projets soutenus contribuent de manière importante à la promotion de l'égalité au sein de l'entreprise d'une part et à la promotion de la représentation égale des femmes et des hommes dans des professions et secteurs spécifiques d'autre part. Selon l'analyse de tous les projets soutenus pendant la période d'évaluation, ceux-ci s'adressent avant tout aux entre-

³ Voir Interface/evaluanda (2006): Evaluation der Finanzhilfen im Rahmen des Gleichstellungsgesetzes.

⁴ Voir econcept (2015): Evaluation Pilotprojekt Finanzhilfen für unternehmensinterne Projekte.

prises, aux institutions de formation ainsi qu'aux organismes intermédiaires comme les associations professionnelles. Les individus ne constituent que très rarement l'unique groupe cible des projets. En se basant sur les résultats de l'analyse approfondie des 28 projets, il a été constaté que les objectifs ont été réalisés et les groupes cibles atteints de manière adéquate. Les groupes cibles le confirment, ils sont entièrement satisfaits et ont tous pu bénéficier des projets.

Du point de vue de l'évaluation, l'output des projets soutenus avec les aides financières est, en relation avec les aides financières accordées, de qualité appropriée. La moyenne des aides financières par projet se situait environ entre 130'000 et 280'000 CHF. En sus des subventions de la Confédération, les organismes responsables ont apporté des prestations propres et ont obtenu des contributions de tiers d'une hauteur similaire à celle des aides financières attribuées.

La durabilité des offres, produits et prestations soutenus représente un défi

Afin de parvenir à contribuer durablement à l'égalité dans la vie professionnelle, il est important, d'une part, que les produits et prestations soutenus avec les aides financières atteignent un maximum d'entreprises, secteurs et autres groupes cibles. D'autre part, dans une optique de durabilité, il est important que les produits et offres continuent d'être mis à disposition aussi après la fin des aides financières. Ceci s'avère être un défi : un grand nombre de produits et prestations élaborés dans les projets ne peuvent durer et être offerts qu'avec un soutien financier permanent car les entreprises ou autres groupes cibles, le plus souvent, ne sont pas prêts à payer un prix couvrant les coûts. Cela s'explique par le fait que les questions de l'égalité dans les entreprises gagnent en importance mais, lors de l'allocation des ressources, elles ne sont que rarement considérées comme prioritaires. Les aides financières ne constituent pas uniquement une incitation financière, elles sont aussi un label de qualité qui renforce la demande pour des produits. En cas de suppression des subventions de la Confédération, il est à craindre que la demande des produits ne s'abaisse et que ceux-ci ne disparaissent du marché. Afin de parvenir à un effet durable, un soutien conçu sur le long terme pour les produits et prestations ainsi que leur diffusion est nécessaire.

5. Recommandations

Recommandation 1 :

Poursuivre les aides financières et rendre possible en particulier un soutien à long terme

Les aides financières pour les projets destinés à l'encouragement de l'égalité dans la vie professionnelle ont globalement fait leurs preuves et devraient être poursuivies. La nécessité d'agir dans le domaine de l'égalité dans la vie professionnelle continue d'être élevée, ce qui est aussi démontré par les dernières statistiques de l'Office fédéral de la statistique⁵. Il ressort de l'analyse du contexte effectuée dans le cadre de l'évaluation que les changements significatifs dans le domaine de l'égalité dans la vie professionnelle demandent beaucoup de temps. L'utilité d'un soutien ponctuel d'un projet à court terme est dès lors limitée. Afin d'établir durablement les produits et prestations soutenus par les aides financières, il est nécessaire de soutenir les projets pendant une période prolongée. De ce fait, nous recommandons de poursuivre les aides financières et de continuer à soutenir en particulier les projets et programmes aussi sur le long terme.

Recommandation 2 :

Pourvoir les projets de suffisamment de ressources pour la sensibilisation et la motivation des dirigeant·e·s

Afin que les projets aient du succès auprès des entreprises et organisations et puissent atteindre l'effet le plus durable possible, une large sensibilisation sur le thème de l'égalité pour la direction et d'autres multiplicateurs et multiplicatrices comme les spécialistes RH est nécessaire. À cet effet, il est primordial que les projets se concentrent sur les dirigeant·e·s. Lors de l'octroi des aides financières, il faudra veiller à ce que les projets attribuent assez de poids à la sensibilisation et qu'ils aient suffisamment de ressources à disposition pour cela.

Recommandation 3 :

Aborder les associations professionnelles de manière ciblée et les impliquer davantage

L'efficacité des aides financières peut être améliorée en premier lieu en atteignant plus d'entreprises, associations, institutions de formations et autres organisations. Par conséquent, le BFEG devrait porter les projets existants et la possibilité de réaliser leurs propres projets à l'attention des associations professionnelles et les entreprises de manière plus ciblée. Pour ce faire, une collaboration étroite entre le BFEG et les représentant·e·s des associations professionnelles est indispensable. De plus, le service compétent pour les aides financières au sein du

⁵ Voir Office fédéral de la statistique OFS (2019) : Vers l'égalité entre femmes et hommes. Situation économique et sociale de la population.

BFEG devrait avoir les ressources nécessaires à disposition pour cette collaboration et communication.

Recommandation 4 :**Garder l'ordre de priorité, et compléter les directives ponctuellement**

Selon le point de vue de l'équipe d'évaluation, il n'y a pas de besoin d'ajustements en ce qui concerne les bases de l'octroi. L'ordre de priorité s'est avéré être un outil de pilotage important et doit être maintenu. Beaucoup de thèmes intégrés dans l'ordre de priorité comme l'égalité salariale, la protection contre le harcèlement sexuel ou la conciliation entre famille et travail ont fait l'objet d'une attention plus accrue dans la société depuis l'entrée en vigueur de l'ordre de priorité. Des mouvements sociaux comme la grève des femmes de 2019 y ont contribué. Il s'agit donc de profiter de cet élan pour diffuser plus largement les offres et prestations élaborées par les projets (voir recommandations 2 et 3).

Nous recommandons au BFEG de compléter les directives d'octroi ponctuellement. Nous lui proposons de vérifier si la prise de contact avec les dirigeant·e·s et leur sensibilisation devraient constituer un critère spécifique dans les directives. En outre, la collaboration entre les projets et les associations professionnelles pourrait être ajoutée dans les critères d'octroi car le soutien pour la prospection de client·e·s et participant·e·s par une association professionnelle qui dispose de multiples contacts peut être d'une grande utilité.